République Française

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 14 avril 2023 N° 15 / 2023

Conseillers en exercice: 15

12

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil

Présents : Pouvoir(s):

municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la

Absent(s) excusé(s):

3

Votants: Présents : 14

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul

CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel

MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.

présidence de Monsleur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Absents excusés :

Mme Bernadette ALBARET, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu

VILLENEUVE, conseillers municipaux.

Pouvoir:

Bernadette ALBARET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.

Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET. Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Guillaume CASTEL.

Secrétaire de séance :

Alain ANDRIEUX.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.04.2023 et que la convocation avait été faite le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28.04.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET: BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Béatrice ANTONY, 1ère Adjointe. conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est invité à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget annexe du Lotissement des Fontilles dressé par M. MONLOUBOU Jean-Jacques, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1. DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses où Déficit	Récettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		21.530,90	12.442,00	TO STATE OF THE ST	12.442,00	21.530,90
Opérations exercice				,	- 1 - 1/80/11	
Total	0,00	21.530,90	12.442,00	0,00	12.442,00	21.530,90
Résultats de clôture		21.530,90	12.442,00		_	9.088,90
Restes à réaliser						
Total cumulé	0,00	21.530,90	12,442,00	0,00	12,442,00	21.530,90
Résultats définitifs		21.530,90	12,442,00			9.088,90

- 2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- 4. VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour: 14 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre, Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Jean-Jacques MONLOUBOU

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : $\mathcal M$

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES

Pour: 14

Contre: O

Abstentions: O

Date de la convocation: 7 Avril 2023

Présenté par le Maire,

A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

Les membres:

ALBARET Bernadette	
ANDRIEUX Alain	-AA
ANTONY Bernadette	Autos
ANTONY Béatrice	AA
AVENEIN DECHAMBRE Isabelle	
BACHELLERIE-NINYEM FOKO Christine	493
BERTHET Jean-Paul	elle.
BERTRAND Martine	
CASTEL Guillaume	1000
CHALVET Paul	
GERBERT Angélique	
MALLET Daniel	Haller
MALLET Romain	Add

VILLENEUVE Matthieu	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le ... 2.8. AVR. 2023..... et de la publication le ... 2.8. AVR. 2023.....

A Saint-Georges, le .. 2.8 AVR. 2023......